

## 1. Définitions

Dans ces conditions générales, les définitions suivantes s'appliquent :

**Fournisseur** : Parfume Deluxe International B.V., situé à Rijswijk, Pays-Bas.

**Client / Détenteur de lieu** : La personne physique ou morale chez qui un distributeur automatique est installé.

**Produit** : Distributeur automatique de parfums, y compris les parfums proposés.

**Contrat** : Le contrat entre le Fournisseur et le Client concernant l'installation, l'utilisation et le partage des revenus du distributeur.

## 2. Applicabilité

Ces conditions générales s'appliquent à tous les contrats, offres, livraisons et installations de distributeurs automatiques de Parfume Deluxe International B.V.

Les dérogations à ces conditions ne sont valables que si elles sont convenues par écrit.

## 3. Installation du distributeur

Le Fournisseur installe le distributeur à un emplacement convenu par les deux parties.

Le Client met à disposition un emplacement adapté et sûr avec accès à l'électricité.

Le distributeur reste à tout moment la propriété du Fournisseur.

Le Client est responsable de l'utilisation correcte et de la conservation du distributeur tant qu'il se trouve sur le site.

## 4. Maintenance et service

Parfume Deluxe International B.V. est responsable de l'entretien, du remplissage, du nettoyage et de la réparation du distributeur.

Tout dysfonctionnement ou dommage doit être signalé par le Client dans les 24 heures par e-mail à [info@parfumedeluxe.com](mailto:info@parfumedeluxe.com).

Le Fournisseur fera tout son possible pour résoudre les problèmes dans les plus brefs délais.

## 5. Partage des revenus

Les revenus des ventes sont répartis entre les parties selon le pourcentage convenu dans le contrat.

Parfume Deluxe International B.V. enregistre toutes les ventes et fournit périodiquement un résumé au Client.

Le paiement de la part de bénéfice au Client s'effectue dans les 30 jours suivant la fin de chaque mois calendaire.

## 6. Responsabilités du Client

Le Client veille à :

- un emplacement facilement accessible, visible et sécurisé pour le distributeur ;
  - l'accès pour le personnel de Parfume Deluxe International B.V. pour la maintenance ou le remplissage ;
  - la prévention du vandalisme ou de l'utilisation non autorisée.
- Si des dommages surviennent en raison de la négligence du Client, les coûts de réparation peuvent être facturés.

## **7. Propriété et responsabilité**

Tous les distributeurs installés restent la propriété de Parfume Deluxe International B.V. Parfume Deluxe International B.V. n'est pas responsable des dommages indirects (tels que perte de profit ou de chiffre d'affaires) résultant de l'utilisation ou de défaillances du distributeur.

Le Client indemnise le Fournisseur pour les dommages résultant d'une utilisation incorrecte ou causés par des tiers.

## **8. Durée et résiliation**

Le contrat est conclu pour une période minimale de 12 mois, sauf accord contraire.

À l'issue, le contrat est tacitement renouvelé pour des périodes de 6 mois, sauf résiliation écrite par l'une des parties avec un préavis de 30 jours.

Parfume Deluxe International B.V. se réserve le droit de retirer le distributeur si :

- le Client ne respecte pas ses obligations ;
- l'emplacement n'est plus approprié ;
- la collaboration n'est pas économiquement viable.

## **9. Force majeure**

En cas de force majeure (incendie, vol, guerre, pandémie, grève ou perturbations des fournisseurs), Parfume Deluxe International B.V. peut suspendre temporairement l'exécution sans être tenu de verser des dommages-intérêts.

## **10. Vie privée et données**

Parfume Deluxe International B.V. traite les données personnelles uniquement à des fins administratives et commerciales, conformément au RGPD.

## **11. Droit applicable et litiges**

Tous les contrats sont régis exclusivement par le droit néerlandais.

Les litiges sont soumis au tribunal compétent du district de Rotterdam, sauf accord contraire.